



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-Hérault

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 034-213401268-20240116-2024_017CONTRAT-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2024-017

Réf : 1.7.6

Acte divers de
commande
publique

Objet : Contrat
maintenance
défibrillateurs avec
la Sté
SERENICOEUR
2024/2028

Date de
convocation :
10/01/2024

Date d'affichage :
10/01/2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Présents : 12

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : ... 0

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

- *PICARD Thérèse (procuration à MECHE Florence)*
- *ROBINET Corinne (procuration à SABATIER Jean-Claude)*
- *Mmes DANIEL Nathalie (procuration à LACHAL Angeline)*
- *ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)*
- *BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)*

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence, Mmes. PEREZ Nathalie, VIDAL Lise.

Mme Angeline LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lamalou les bains s'est dotée depuis quelques années de 4 défibrillateurs automatisés externes (D.A.E.) implantés en façade de bâtiments publics pour les rendre accessible aux administrés.

Ces équipements sont totalement automatisés. L'accès aux défibrillateurs s'effectue par une commande à distance avec appel d'urgence vers un plateau d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7. Cela permet à l'utilisateur de bénéficier de conseils d'utilisation en direct.

Considéré comme dispositif médical, la maintenance curative et préventive, la fourniture d'accessoires et la téléassistance doivent être confiés à une société spécialisée.

La société SERENICOEUR basée à CHATOU (78) était titulaire du contrat de fourniture d'équipement et de maintenance qui s'est terminé au 31 décembre 2023 ; M. le Maire propose de le reconduire aux conditions ci-dessous :

- Sites concernés : Piscine, Stade, Théâtre et Hôtel de ville
- Durée du contrat : 60 mois
- Date de début du contrat : 01/01/2024
- Date de fin du contrat : 31/12/2028
- D.A.E. : 3 coffrets SAFE BOX + 1 borne extérieure VIGICITY
- Services : Téléassistance 24h/24 et 7j/7 par GSM, télésurveillance des
- Équipements, maintenance curative, préventive et fourniture d'accessoires (électrodes et batteries)

Montant total mensuel : 419 € HT soit 502.80 € TTC

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Accepte la reconduction du contrat de maintenance curative et préventive, la fourniture d'accessoires et la téléassistance de la société SERENICOEUR basée à CHATOU (78) pour une durée de 60 mois à compter du 01/01/2024 au montant mensuel HT de 419 €.

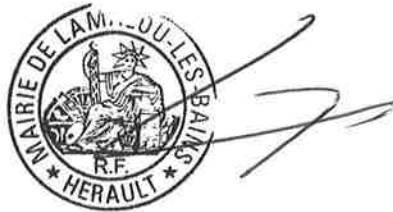
**Le Conseil Municipal,
Autorise Monsieur le Maire** à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.***

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
Le Maire





par



Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Cadre réservé à SERENICOEUR

ID : 034-213401268-20240116-2024_017CONTRAT-DE

N° du Client : _____

Nom du Commercial : _____

Nom de la Société : _____

Contrat de fournitures et de services SERENICOEUR N° CL1307
Conditions Particulières

Entre les soussignés

SERENICOEUR

57 boulevard de la République - bât 3 - 78400 Chatou

SARL au capital de 50 000 €

RCS Versailles 539 939 231

Nid TVA : FR58539939231 APE : 4646Z

Tel : +33 (0)1.83.43.62.32 Fax : +33 (0)1.83.43.62.39

Et la Société : MAIRIE DE LAMALOU LES BAINS

Adresse : Hôtel de Ville

3, avenue Georges Clémenceau

CP Ville : 34240 LAMALOU-LES-BAINS

Siret : 213 401 268 001 30

Tel : 04 67 95 63 07

Signataire : _____

Désignation	Quantité	Abonnement mensuel € HT	Total € HT
ABONNEMENT COMPRENANT :			
• Modèles			
☐ ClassicBox (coffret intérieur)	Mobilier haute visibilité avec signalétique et Leds clignotantes Accès au défibrillateur par ouverture libre de la porte		
☐ OfficeBox (coffret extérieur)	Mobilier haute visibilité avec signalétique et Leds clignotantes Accès au défibrillateur par ouverture directe de la porte par bouton (électro-aimants)		
☐ VigiPark (borne extérieure)			
☒ SafeBox (coffret extérieur)	Mobilier sécurisé haute visibilité avec signalétique et Leds clignotantes Accès au défibrillateur par ouverture de la porte commandée à distance par appel d'urgence sur le Plateau d'assistance 24/24 7/7 (ligne et communications RTC non incluses) Contrôles permanents de l'ouverture/fermeture de la porte, de l'état de la batterie, présence du défibrillateur	3	100,00
☒ VigiCity (borne extérieure)		1	119,00
• Services inclus à tous les modèles			
- Téléassistance 24H/24H - 7j/7j par GSM (communications incluses) - Télésurveillance des équipements (dysfonctionnement du défibrillateur, alimentation secteur 220V, présence du GSM sur son socle chargeur) - Maintenance curative et préventive des mobiliers sur site et des accessoires pendant toute la durée du contrat avec changement des électrodes du défibrillateur à leur date de péremption et de la batterie du défibrillateur si nécessaire.			
• Options			
☐ Chauffage contrôlé par thermostatisation : + 10,00 € HT mensuel			
☐ Sans défibrillateur automatisé externe : - 30,00 € HT mensuel			
Durée du contrat : 60 mois		Total abonnement € HT :	419,00
Date début du contrat : 01/01/2024		Date cession :	Montant total TVA : 83,80
Date fin du contrat : 31/12/2028		Total abonnement € TTC :	502,80
Adresses de livraison : Complexe Piscine/Tennis - Place de la Mairie - Stade Gaston Lafon - Théâtre			
Adresse de facturation : Mairie de Lamalou-Les-Bains - 3 avenue Clémenceau 34240 LAMALOU-LES-BAINS			

Ce contrat est régi par les Conditions Générales figurant au verso dont le signataire déclare avoir pris connaissance au préalable et y consent sans restriction ni réserve.

Fait en 3 exemplaires, le : 23 01 2024

SERENICOEUR

(Signature + cachet commercial)

LE CESSIONNAIRE

(Signature + cachet commercial)

LE CLIENT

(Nom et qualité du signataire + signature + cachet commercial)

Guillaume Dalery

